

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 31 OCTOBRE 2025
PROCES VERBAL / COMPTE RENDU

PRÉSENTS : Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD

ABSENTS EXCUSÉS : Céline VALLAS (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN) Cyril EPINAT,

ABSENT : Kalemeli VERMEERSCH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

VALIDATION PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal valide le procès-verbal du compte rendu du 26 septembre 2025 à l'unanimité.

1/ DEMANDE D'ACQUISITION PARCELLE COMMUNALE

Madame le maire explique à l'assemblée municipale qu'elle est saisi de deux demandes distinctes pour l'acquisition de parcelles communales.

1/une demande des propriétaires riverains de la parcelle AD 127

2/une demande des propriétaires riverains de la parcelle AD 108

Ces deux parcelles sont des espaces verts de la commune.

La parcelle AD 127 située à proximité du collège le Breuil pourrait être aménagée en parking pour faciliter le stationnement parfois difficile dans ce secteur.

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **SE PRONONCE DÉFAVORABLE** à la cession de ces deux parcelles considérant qu'elles ont vocation à être des espaces verts avec possibilité pour la parcelle AD 127 d'être aménagée en parking afin de faciliter le stationnement à proximité du collège le Breuil

2/ PROJET D'ACQUISITION PARCELLE AE 127

Madame le maire explique à l'assemblée municipale avoir reçu deux artisans qui souhaiteraient planter leur entreprise respective sur la commune et plus particulièrement sur une partie de la parcelle AE 127 située Croix de Mission d'une superficie de 6318 m².

Un entrepreneur serait intéressé par 2500.00 m² alors que le deuxième n'aurait besoin que de 1500.00 m².

Un certificat d'urbanisme est en cours d'instruction auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

A ce stade, il est difficile de définir les modalités de vente de ce terrain qui dépendront de la viabilisation, de l'accès, des extensions de réseau, etc.

Madame le maire sollicite le conseil municipal sur un accord de principe.

Le débat s'engage, Clément MOISSONNIER estime que l'implantation de deux bâtiments sur cette parcelle pourrait avoir un impact urbanistique gênant compte tenu de la proximité avec la piscine et la zone « pavillonnaire »

Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal, à 12 voix pour et une abstention (Clément MOISSONNIER)

- **AUTORISE** le maire à poursuivre l'étude de ce projet d'implantation avec les artisans concernés et les services compétents.

3/ APPROBATION RAPPORT ANNUEL PRIX QUALITE SERVICE PUBLIC

RPQS Eau potable 2024

Madame le Maire présente à l'assemblée municipale une synthèse du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux de la Bombarde.

Ils évoquent notamment que le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité : 100 % des analyses bactériologiques et 100 % dans analyses physico-chimiques sont conformes aux normes de potabilité en vigueur.

	2024	2023	
nombre d'abonnés desservis	6806	6789	Dont 709 à St Just
recette issue de la vente d'eau aux usagers	2 406 035.98€	2 005 091.23€	
<i>Dont redevance pollution</i>	124 099,95€	127 244,74€	
prix du service	2.96 € TTC/m3	2.89 € TTC/m3	3.24€ TTC/m3 au 01/01/2025
Volume facturé	1 046 336 m3	976 333 m3	

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité le rapport ci-dessus mentionné.

RPQS Assainissement 2023

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux collectivités d'approuver chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport est établi en collaboration avec les services de la MAGE/SATESE du conseil départemental et fait ressortir les grandes lignes suivantes :

2023	
Linéaire de réseaux de collecte en unitaire	7,53 km
Linéaire de réseaux de collecte en séparatif	5,17 km
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels	1
Nombre d'abonnés	573
Volume facturé	37 426
Tarifs au 1 ^{ER} janvier 2024	30 € / abonnement 1,30 € / m3 rejeté
Prix du service au m3 pour une consommation de référence de 120 m3	1,71 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'Agence de l'Eau)	5 988.16 €
Redevance des usagers	rejet modernisation des réseaux
	70 651 € 5 988.16 €

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2023

RPQS Assainissement 2024

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux collectivités d'approuver chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport est établi en collaboration avec les services de la MAGE/SATESE du conseil départemental et fait ressortir les grandes lignes suivantes :

2024	
Linéaire de réseaux de collecte en unitaire	7,53 km
Linéaire de réseaux de collecte en séparatif	5,17 km
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels	1
Nombre d'abonnés	573
Volume facturé	33 100
Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025	40€ / abonnement 1,40 € / m3 rejeté
Prix du service au m3 pour une consommation de référence de 120 m3	1,82 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'Agence de l'Eau)	5 296 €
Redevance des usagers	rejet modernisation des réseaux
	71 708 € 5 296 €

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2024

4/ DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le maire explique la nécessité de voter les décisions modificatives suivantes :

Budget M57

Section fonctionnement

cpte 65735 + 12 000

cpte 023 - 12 000

Section investissement

cpte 021 - 12 000

cpte 21318 - 12 000

Budget M49

Section fonctionnement

cpte 6061 + 11 000

cpte 7741 + 12 000

Cpte 6817 + 1 000

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces écritures sur les budgets 2025 M57 et M49

5/ BILAN PISCINE 2025

Bilan fonctionnement saison 2025

Madame le Maire présente le bilan financier de la saison 2025 de la piscine municipale en indiquant que les résultats de cette année ne sont pas entièrement représentatifs en raison des travaux de réhabilitation effectués. Elle souligne que le bilan de la prochaine saison devrait refléter des différences plus marquées, notamment en ce qui concerne la consommation d'électricité, d'eau et de produits de traitement.

Malgré une ouverture retardée, la fréquentation a été très satisfaisante, en grande partie grâce à des conditions météorologiques favorables.

Règlement intérieur piscine

Emmanuelle BARLERIN explique avoir complètement oublié d'aborder le sujet du port du burkini dans l'enceinte de la piscine municipale cet été pendant la séance du conseil municipal de septembre dernier et s'en excuse. Elle précise qu'un article de presse est paru à ce sujet début octobre, à la demande de Clément MOISSONNIER. Ce dernier réagit en expliquant qu'il n'a pas contacté le journal mais qu'un journaliste du Progrès l'a contacté pour connaître sa position pour les prochaines élections municipales et qu'à cette occasion il a effectivement abordé le port du burkini. Sujet qu'il avait d'ailleurs évoqué en son temps, avec Emmanuelle BARLERIN.

Emmanuelle BARLERIN explique que face à cette situation inédite, après avoir pris attaché du Sous-Préfet de Roanne et n'ayant pas de réponse tranchée, s'est conformée au règlement intérieur de la piscine municipale afin d'être le plus juste juridiquement.

La question des tenues autorisées (burkini, short de bain, seins nus, etc.) devra être traitée et consignée clairement dans le règlement intérieur de la piscine municipale pour les prochaines saisons.

6/TOUR DE L'AVENIR

La commune a été sollicitée pour accueillir en aout 2026 une arrivée de la course cycliste « Tour de l'Avenir » à laquelle participent de jeunes coureurs.

La commune ayant déjà accueilli un départ d'étape de « Paris-Nice » en 2025 et compte tenu de la somme à engager pour l'organisation d'une telle manifestation. Les partenaires habituels de ces manifestations ne peuvent s'engager de façon ferme. D'autres partenaires ont été contacté mais la période n'invite pas à un engagement précis et définitif.

Emmanuelle BARLERIN et les membres du conseil municipal ne souhaitent pas répondre favorablement à cette demande pour 2026.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le maire informe l'assemblée municipale de la demande de subvention faite par l'Association « Pupilles de l'Enseignement Public Loire Dômes Allier » qui organise pour la 21^{ème} le « Prix littéraire PEP-ASSE Cœur Vert ».

Pour compléter le financement de cette action, l'association sollicite une subvention de 35€ par classe participante issue de la commune. Cette année le prix littéraire rassemble 90 classes participantes dont une classe du collège Le Breuil.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 35,00 € à l'association « Pupilles de l'Enseignement Public Loire Dômes Allier » dans le cadre de l'organisation du « Prix littéraire PEP-ASSE Cœur Vert ».

8/ QUESTIONS DIVERSES

Travaux Matthieu OBLETTE

Madame le maire indique que suite aux travaux entrepris par Matthieu OBLETTE sur le cours d'eau « le ban » comme évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal et, après contrôle d'un inspecteur de l'environnement de la Direction Départementale des Territoires de la Loire un rapport administratif a été fait à son encontre portant essentiellement sur le défaut de demande au Préfet de la Loire quant à la création du mur et sur la restitution du débit minimum biologique.

Remplacements fenêtres bâtiment 40, Place du Cèdre (1^{er} étage)

Madame le maire porte à connaissance les devis établis concernant le remplacement des fenêtres et la pose de volets roulants sur le bâtiment communal situé 40, Place du Cèdre (ex-trésorerie) par les entreprises SAS EXTRAT – SAS GOUTORBE et SAS MAZUIR.

Au vu des devis elle propose de retenir la SAS EXTRAT pour un montant de 14 520.00 € HT.

Elle propose également de demander une aide au conseil départemental au titre de l'enveloppe de solidarité sur la base de ce montant.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis établi présenté par l'entreprise SAS EXTRAT pour un montant de 14 520.00 € HT ;
- AUTORISE le maire à solliciter l'aide du conseil départemental au titre de l'enveloppe cantonale sur la base du devis retenu soit 14 520.00 € HT.

Accueil stagiaire services techniques

Emmanuelle BARLERIN informe que la commune accueillera un jeune stagiaire (15 ans) dans le cadre de sa formation de jardinier paysagiste suivie au lycée de Chervé. Les services techniques l'accueilleront une semaine en janvier, 10 jours en avril et le mois de juin en totalité.

Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie du 11 Novembre sera organisée conjointement avec la commune de Saint Romain d'Urfé qui a pour l'occasion monté une exposition de photos sur les prisonniers de guerre.

La première partie se déroulera à Saint Just en Chevalet à 10 H 15 en présence du colonel MARESCAL, ensuite la délégation se rendra à Saint Romain D'Urfé à 11 h 30 où sera servi le vin d'honneur

Marche Roanne Thiers

La centième édition de la marche Roanne-Thiers aura lieu le 7 décembre prochain. Cette année, en prévision d'un grand nombre de participants la salle ERA sera affectée au PC sécurité pour les marcheurs (soins, besoin de se réchauffer, etc.) alors que la salle de sport sera réservée au ravitaillement.

Fort de l'expérience de l'année dernière des toilettes supplémentaires seront installées par les organisateurs. Le Groupe Montagnard du Roannais devra rendre les installations mises à leur disposition en état de propreté.

Mois de l'habitat

Madame le maire informe l'assemblée municipale du programme novembre 2025 du Mois de l'Habitat.

Courrier de Musicadanse

Madame le maire porte à connaissance le courrier de MUSICADANSE faisant appel à la générosité de chacun sachant que désormais l'association est reconnue d'utilité publique et qu'à ce titre les dons bénéficient d'une réduction fiscale.

Fresque mur école Sacré Cœur

Emmanuelle BARLERIN annonce que la fresque réalisée par le centre de loisirs a été posée par les employés communaux.

Assemblée Générale de l'Association des Bibliothèques d'Urfé le 19 novembre 2025 à 20 h salle mairie

Nathalie OSSEDAT, conseillère municipale déléguée auprès de la bibliothèque, prend note de cette date.

Demande de mobilisation des élus de la Loire pour défendre les finances locales et les services publics

Emmanuelle BARLERIN donne lecture du courrier de Georges ZIEGLER, président du Département, sollicitant la mobilisation des communes de la Loire pour défendre les finances locales et les services publics. Elle signera cette pétition considérant qu'effectivement il est important d'être vigilant face à la baisse constante des dotations et compensations.

Fermeture secrétariat et services techniques le 10 novembre en raison du pont du 11 Novembre

Médecins solidaires

Emmanuelle BARLERIN annonce que le dispositif « un médecin près de chez vous » mis en place par l'Etat débute le vendredi 7 novembre 2025 à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

9 médecins ont été intéressés pour assurer des permanences de généralistes à la Maison de Santé mais 5 vont réellement proposés des créneaux de consultation.

Ce dispositif est une solution temporaire, en renfort, jusqu'à l'installation de nouveaux médecins.

Ce ne sont pas des médecins traitants, ils interviennent pour des besoins de soins non programmés (angine, fièvre, douleurs, certificats, etc.).

L'Agence Régionale de Santé (ARS), a attribué une enveloppe de 15 000.00 € pour équiper le cabinet médical. la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) via l'indicateur « accès aux soins » financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) s'engage à prendre en charge les coûts de fonctionnement de ce service.

Une visite officielle aura lieu le 7 novembre. Seront présents des représentants de l'ARS, de l'Ordre des Médecins, de la CPAM, la CPTS, les élus de la CCPU (Communauté de Communes du Pays d'Urfé) et des municipalités du territoire.

Par ailleurs Madame BARLERIN rappelle l'installation d'une orthophoniste depuis septembre dernier et annonce l'arrivée d'une kinésithérapeute prévue en mars 2026.

Urielle GONARD fait part d'une demande dont elle a eu connaissance par l'Association STMARTINOISE à savoir traverser la commune lors de la 10^{ème} randonnée de quad, moto ou buggy le 28 mars 2026. Il est attendu environ 300 participants. L'association remet les chemins traversés en état. Une demande officielle avec le tracé sera faite en mairie.

Les élus n'y voient pas d'objection mais souhaitent rencontrer les organisateurs afin de définir les modalités de passage et surtout la restitution des chemins dans leur état initial.

Le secrétaire de séance
Clément MOISSONNIER

Le Maire
Emmanuelle BARLERIN